

Handicap : ils créent une coopérative pour des logements partagés à Pommeret



Sylvain Bernu, Alain Vasseur et Gilbert Guihot, bénévoles au sein de l'association Gwitibunam, qui porte le projet d'habitat partagé pour personnes handicapées sur la commune de Pommeret. (Le Télégramme/Julien Vaillant)

Lecture : 3 minutes.

L'association Gwitibunam va constituer une société coopérative pour créer des logements partagés pour personnes handicapées. Un premier projet va voir le jour en 2023 à Pommeret. Explications avec Sylvain Bernu, l'un des bénévoles.

Pourquoi votre association a-t-elle décidé de créer des logements partagés pour personnes handicapées ?

« Aujourd'hui, même si ça reste marginal, de plus en plus de projets alternatifs aux établissements d'accueil classiques se montent. Il s'agit d'habitat inclusif, partagé ou regroupé. Les établissements classiques sont très souvent complets. Il faut patienter très longtemps sur liste d'attente avant de pouvoir y placer son enfant handicapé. En plus, il y a un changement culturel aujourd'hui, avec des parents qui n'ont pas envie que leurs enfants vivent dans ces établissements accueillant entre 30 et 60 personnes, où le côté collectif peut être pesant. Ce sont ces deux raisons qui ont poussé un groupe de parents d'adultes handicapés, atteints de troubles du spectre de l'autisme, à créer l'association Gwitibunam (Tous ensemble, en breton) il y a un an, pour permettre à ces adultes de vivre enfin chez eux ».

Quelles sont les particularités de votre projet à Pommeret ?

« Il s'agit d'habitat regroupé, intégré dans la ville, avec cinq pavillons indépendants de 35 m² environ. Il y aura également un espace commun, de 60 ou 70 m², où se dérouleront les activités menées par les professionnels.

Quatre résidents permanents loueront chacun un studio et le cinquième sera occupé par une personne s'essayant, sur une durée limitée, à l'autonomie. Ensuite, l'idée, c'est de mutualiser les heures attribuées au titre de la prestation compensatoire du handicap (PCH) et de faire intervenir un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), spécialisé dans les actes de la vie quotidienne (courses, ménage...). Cela pourrait permettre l'embauche de huit salariés, qui assureront une présence 24 h/24 et 365 jours par an. Quant au loyer, nous l'avons souhaité abordable et il devrait s'établir entre 350 € et 390 € ».

Pourquoi avez-vous choisi de fonder une société coopérative pour mener à bien le projet, alors que votre association existe déjà ?

« Pour sortir du système dans lequel une association est alliée à un bailleur social. Nous voulons garder la main sur le projet, que ce soit au niveau architectural ou organisationnel. En constituant une société coopérative d'intérêt collectif (Scic), nous serons maîtres de notre destin. Les bénéficiaires et leurs parents seront majoritaires en parts dans le capital ; capital auquel souscriront également les salariés, des collectivités locales et d'autres soutiens financiers. Fonder une société coopérative nous permet également de réduire considérablement les délais pour faire aboutir ce type de projet, en les abaissant à deux ans environ, alors que certaines opérations mettent dix ans à voir le jour ».

Est-ce que vous imaginez créer d'autres projets du même type ailleurs ?

« Tout à fait. Ce projet est duplicable ailleurs, tout comme son modèle économique. Maintenant, nous savons comment faire. Nous n'en sommes plus aux balbutiements et le projet plaît. Nous sommes d'ailleurs en contact avec plusieurs mairies des Côtes-d'Armor qui nous ont fait part de leur intérêt ».

Contact

Association Gwitibunan. Contact : gwitibunan@gmail.com ; Tél. 07 71 16 06 47 ou 07 70 44 23 50.

